Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

10 JUILLET 2008 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LV année • N. 18024 **27**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

A propos d'inéligibilité

Joseph Rivolin

Les polémiques sur les cas d'inéligibilité au Conseil de la Vallée dépassent le cas contingent et impliquent une réflexion sur les fondements mêmes de notre système politique.
L'Italie est une République démocratique : c'est le principe qui est établi à l'article 1 de la Constitution, dont on célèbre cette année le soixantième anniversaire. La démocratie représentative implique le principe de l'élection, donc le droit de vote, qui a deux aspects : le droit de voter (électorat actif) et celui d'être voté (électorat passif). Le premier est assuré par l'article 48, qui récite notamment : *«Sono elettori tutti i cittadini, uomini e donne, che hanno raggiunto la maggiore età».* Le second est garanti par l'article 51, qui établit que *«tutti i cittadini dell'uno o dell'altro sesso possono accedere ai pubblici uffici e alle cariche elettive in condizioni di eguaglianza, secondo i requisiti stabiliti dalla legge»*. L'électorat actif et passif est donc l'un des droits les plus importants dont disposent les citoyens et sa limitation éventuelle, par la prévision de cas d'inéligibilité, doit être, par conséquent, circonscrite à des cas très particuliers, impeccablement motivés.
Les lois qui entravent la liberté de se soumettre au jugement des électeurs se situent sur un terrain mouvant, qui risque à tout moment de glisser vers la violation de l'égalité entre tous les citoyens, que la Constitution place parmi les principes fondamentaux. On justifie l'établissement des causes d'inéligibilité en affirmant qu'il s'agit de règles visant à annuler les avantages potentiels que certains candidats pourraient avoir par rapport à d'autres : les évaluations que le législateur

SUITE PAGE 8

Le nouveau Gouvernement a commencé son travail

Les premières décisions politiques et économiques de la Junte Rollandin concernent le Casino : l'Exécutif a délibéré le vendredi 4 juillet dernier un projet de loi qui prévoit la réduction du CdA de cinq à un maximum de trois membres. La délibération sera portée à l'examen du Conseil régional le 23 juillet prochain. Le président de la Région Augusto Rollandin, qui a rencontré – pour la première fois et avec les assesseurs – les organes d'information, a précisé qu'il sollicitera les Commissions *«afin qu'elles expriment leurs avis en temps utile».*
Le nouveau Gouvernement semble avoir l'intention de nommer un administrateur unique. *«La proposition de loi* – a ajouté le Président – *est le premier pas pour arriver à la réorganisation générale du "management" d'entreprise; à partir du directeur administratif jusqu'au directeur des salles de jeux».*
En ce qui concerne le thème de la privatisation du Casino, Rollandin a déclaré qu'il s'alignera sur les décisions de la majorité. *«Il est évident* – a-t-il ajouté – *que les investisseurs s'intéressent aux entreprises qui ont un bilan à l'actif et, en ce moment, ce n'est pas le cas de la société "Casino Spa" que nous devons aider à rendre plus "désirable" et ensuite décider sur le modèle de gestion».*
En outre, avec les quelques autres délibérations adoptées, le Gouvernement a conclu la réorganisation du Bureau de Cabinet de la Présidence. Dans l'objectif de rationaliser les compétences de l'équipe, les charges de la direction fiduciaire ont été réduites de huit à cinq: Chef de Cabinet (M. Paolo de Nicuolo), Vice-chef de Cabinet (M. Luca Apostolo), Chef du Bureau de Presse (Mme Sandra Bovo), Vice-chef du Bureau de Presse (Mme Cristina Deffeyes) et Chef du Bureau de représentation, à Rome, (Mme Ester Ronzani). La réduction des charges permettra aux caisses régionales d'épargner plus de 270.000 euros par an. Enfin, Ettore Personnettaz sera le Secrétaire particulier du Président. Parmi les responsables des structures, Mme Anna Fosson, reste à la Direction de la Communication institutionnelle et du Protocole.
«Le choix de mes collaborateurs entend récompenser l'expérience et le caractère professionnels et veut donner un élan à la machine administrative» a expliqué le Président. *«Il s'agit d'un premier pas vers la création d'une organisation qui puisse assurer une certaine efficacité de l'activité administrative, dans l'objectif de répondre aux demandes des citoyens et, en même temps, d'offrir une plus forte motivation aux employés et aux dirigeants régionaux».*

In memoriam

Pierre Fosson

Le 11 juillet 1993 M. Pierre Fosson nous quittait. Nous devons le commémorer comme un grand serviteur de la Vallée d'Aoste. Il est né, à Aoste, le 1er janvier 1912. Il fut l'un des derniers interprètes des vicissitudes de l'histoire de notre autonomie. Un homme qui a aimé profondément son pays, qui a toujours contribué à défendre les intérêts de la communauté, qui a consacré toute son énergie pour mettre en route le lent mécanisme de la création d'une Vallée d'Aoste autonome et libre. Il a adhéré à l'Union Valdôtaine dès la fondation de celle-ci et resta toujours un unioniste inébranlable. Ancien Assesseur régional, ancien vice-président du Conseil régional, et ancien Sénateur, il représenta le Val d'Aoste durant trois législatures et, à ce haut niveau, tout comme au Conseil régional, il œuvra avec la compétence que lui donnait sa longue expérience d'administrateur. Il fut un défenseur acharné des droits des Valdôtains auprès de l'Etat italien. Il fut vice-président de l'Union Valdôtaine, membre du Comité Exécutif et du Comité Central ainsi que vice-président du Comité permanent des Communautés ethniques de langue française. Il fut également un des membres fondateurs du Syndicat Autonome Valdôtain des Travailleurs (S.A.V.T.), dont il était un collaborateur actif et ensuite le président honoraire. Il a été membre de l'« Association internationale des parlementaires de langue française » et président de l'Association des anciens conseillers de la Vallée d'Aoste.

Emile Proment

Il y a six ans, Emile Proment nous quittait. Il est né, à Aoste, le 24 février 1914. Grand Valdôtain, méconnu des masses, il fut un combattant de la première heure engagé dans la cause de l'autonomie et de la sauvegarde de la langue française au Val d'Aoste. Journaliste, collaborateur et directeur de « L'Union Valdôtaine » et de « Le Peuple Valdôtain », collaborateur du « Flambeau », Emile Proment a été la « colonne vertébrale » de notre hebdomadaire, en y collaborant jusqu'aux derniers jours de sa vie.
Avec l'exemple de cohérence politique qui émane de ses écrits, il a su former des consciences valdôtaines, faire découvrir à des générations de Valdôtains l'importance de la liberté, de la cohérence et de la conséquence, de la langue française, du fédéralisme, de l'Union Valdôtaine... Proment était un auteur polyédrique : dans ses écrits, il est passé de l'histoire à la politique, de l'ethnie à l'actualité, de la langue à la culture, du social aux polémiques et à la biographie de personnages valdôtains, des dates historiques au fédéralisme, du régionalisme aux sujets internationaux, des récits aux nouvelles. Auteur du « Roman d'un jeune valdôtain», conteur, poète aussi, il a donné une contribution importante à la littérature valdôtaine.
Nous le commémorons surtout de par ce qu'il nous a appris dans le domaine de la langue française, mais aussi du sentiment unioniste, fédéraliste et valdôtain.

NOUVELLES DU SÉNAT par Antonio Fosson

Au cours de cette semaine, les travaux du Sénat ont été suspendus pour permettre aux Commissions parlementaires de discuter du Document de Programmation Economique et Financier.
Le document définit une stratégie pour ces trois prochaines années en indiquant comme points forts une réduction de la dépense administrative adressée également aux entreprises pour favoriser la reprise économique.
Certains points de ce document sont, sans aucun doute, intéressants à savoir la réduction de la dépense et l'augmentation de la compétitivité des services, l'institution d'un fonds pour les plus défavorisés, une politique énergétique innovatrice avec la décision d'ouvrir des centrales nucléaires de nouvelles générations en Italie (en France, il y en a 58).
Mais d'un autre côté, le DPEF est générique et superficiel sur certains points en indiquant des objectifs mais sans expliquer la manière de les atteindre : en 2010, la dépense sanitaire sera réduite de

SUITE PAGE 8

MANIFESTATIONS

Samedi 19 juillet 2008
AOSTE - THEATRE ROMAIN
Aosta Classica – Chansons Suonare Colombia – Les stages de «Aosta Classica»
BARD - FORT
Hommage à Lorca, Neruda et à la musique espagnole
MORGEX
STG Pepper - Hommage aux Beatles
VALSAVARENCHE
Présentation du livre «Tramonto delle identità alpine»
AOSTE - PLACE CHANOUX
55ème Expo-Concours de l'Artisanat valdôtain de tradition
BREUIL-CERVINIA - *Petit marché – Lo Pequieu Martsé Dou Brel*
GRESSAN – PILA - *Championnat italien absolu de Downhill*
OLLOMONT - Compétition de Biathlon
AYMAVILLES - OZEIN
Fête de la Favò
GRESSONEY-LA-TRINITÉ
Concert
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Compétition de Golf
GABY
Petit Marché de l'artisanat
ISSIME
Activités d'animation pour les enfants
PERLOZ
Fête du pain noir
FÉNIS - VAL CLAVALITE
Fête de la montagne

Dimanche 20 juillet 2008
AOSTE - THEATRE ROMAIN
Aosta Classica
RHEMES-NOTRE-DAME
Extemporanée de peinture
PRE-SAINT-DIDIER
Les Sallereins
TORGNON
Lo Martsé di Torgnolein
MORGEX
Fête de la truite et du vin Blanc de Morgex et de La Salle
SAINT-PIERRE
Laboratoire de photographie
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Compétition de golf
GABY - *Excursion avec le guide de la nature - XIIIème Eté musical à Gaby - Concert*
FENIS - VAL CLAVALITE
Fête de la montagne
AYMAVILLES - OZEIN
Fête de la Favò

NOUVELLES EN BREF

Route de la Vallée du Lys
L'Assessorat du Territoire et de l'Environnement informe que, pour permettre les travaux de réfection des barrières routières, l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu tricolore sur la route régionale n° 44 de la Vallée du Lys, au lieu-dit Zer Balmo, dans la commune de Gressoney-Saint-Jean a été établie par arrêté préfectoral. La limitation à la circulation sera en vigueur de 7h30 à 17h30, jusqu'au 19 novembre 2008, à l'exception de la période allant du 8 au 31 août 2008 et des jours de fêtes et veilles des jours de fête.

Séminaire sur les vignobles
L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles organise, dans le cadre des activités de formation organisées par la Direction des productions végétales, agrotourisme et des services phytosanitaires, un séminaire intitulé «L'équilibre végétoproductif du vignoble: condition nécessaire pour la production des vins prestigieux». Le séminaire traitera des aspects physiologiques et culturels de certaines opérations de taille, comme l'étêtage, l'effeuillage et l'éclaircissage. Les leçons seront tenues par Matteo Gatti, chercheur dans le secteur fructi-viticole de l'Université Catholique du Sacré Cœur à Piacenza, en collaboration avec des techniciens régionaux. Le programme des rencontres prévoit deux sessions théoriques, qui auront lieu à Arnad et à Aymavilles respectivement le mardi 5 et le mercredi 6 août prochain, et six sessions pratiques dans les vignobles des zones de Donnas, Arnad, Chambave, Aymavilles, Arvier et Morgex-La Salle, qui se tiendront du 6 et au 8 août prochain. Pour toute information et pour s'inscrire au séminaire, les personnes intéressées doivent s'adresser au Bureau de formation et de mise à jour professionnelles de l'Assessorat, 66, lieu-dit Grande Charrière, à Saint-Christophe (tél.: 0165-27 52 94/0165-27 52 01) jusqu'au 1er août, délai de rigueur. On peut trouver le programme détaillé sur les pages du site Internet de la Région à l'adresse www.regione.vda.it.

La sécurité sur le travail selon les dispositions du nouveau Texte Unique
Objectif emploi news, la revue de l'emploi et de la formation, co-financée par le Fonds Social Européen, présente une synthèse des dispositions du nouveau Texte Unique sur la tutelle de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Dans le Focus, le Master sur la coopération et le handicap proposé par la Faculté de Médecine et Chirurgie de l'Université de Modena et Reggio Emilia, auquel il est possible de s'inscrire avant le 3 septembre prochain, date de rigueur. Enfin, l'Objectif emploi news suspendra la rédaction après cette sortie, pour la période estivale. Rendez-vous donc avec les lecteurs au mois de septembre. Les Bureaux de l'Agence régionale de l'emploi rappellent que les nouvelles sur les offres d'emploi, les concours, les cours de formations et le Fonds Social Européen, seront envoyés par newsletter électronique et pourront être consultées sur le site Internet dans la section emploi sous la rubrique des publications.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe

organise une

Fête en plein air

DIMANCHE 3 AOUT 2008
au lieu-dit «Antenna» de Blavy

Programme:

10h30 - Rendez-vous et vin d'honneur
12h30 - Déjeuner

Jeux, chants en gaieté - Casse-croûte

Le prix, tout compris, est de 16 euros.

Pour retenir vos places, téléphoner à:

M. Ezio Pasquettaz tél.: 335-59 15 238
M. Alexandre Plat tél.: 0165-54 11 46 – 328-97 72 470
M. Elso Tartin tél.: 0165-54 13 05

dernier délai: jeudi 31 juillet 2008

VALDOTÈN, MANCADE PA!

A Saint-Nicolas

«Les étapes de la vie...»

Comme les années passées, le Centre d'Etudes Francoprovençales *«René Willien»* de Saint-Nicolas a monté une exposition qui restera ouverte tout l'été: il s'agit d'une petite recherche sur les rites de passage au début du XXème siècle, illustrée par des photos de l'ancien curé de Saint-Nicolas et photographe extraordinaire, Emile Bionaz. Son titre, qui paraphrase un important écrit de Jean-Baptiste Cerlogne, est «*Les étapes de la vie...».*
L'exposition a été conçue, réalisée et montée de concert entre le BREL et le Centre d'Etudes. L'inauguration se tiendra, le vendredi 11 juillet, à 18 heures, devant le Musée Cerlogne, à La Cure.

L'Union Valdôtaine,
avec la section de Verrès et les sections voisines

a décidé d'acheter son siège de Verrès

Les inscrits et les sympathisants peuvent contribuer avec une souscription libre auprès de la section, du siège de Pont-Saint-Martin (tél.: 0125 1969000 - 320 6649160; e-mail: union.basval@fastwebnet.it) et du siège central

Voici la liste des souscripteurs:
Piero PROLA: 500,00 euros; Silvio PERRUCHON: 500,00 euros; Elio JANIN: 500,00 euros; Luigi MELLO SARTOR: 500,00 euros; Susy VALLINO: 225,00 euros; Silvio BEE: 600,00 euros; Marco FEY: 500,00 euros; Guido CESAL: 1.000,00 euros; Lino DHERIN: 500,00 euros; Teresa CHARLES: 1000,00 euros; Luigino DORIGO: 100,00 euros; le notaire, Maître Giovanni FAVRE a rédigé, sans frais, l'acte notarié; Piera SQUINOBAL: 250,00 euros; R.E.: 500,00 euros; Gualtiero NICCO: 250,00 euros; René PRADUROUX: 500,00 euros; N.N.: 250,00 euros; Robert VUILLERMIN: 100,00 euros; Alberto CAVERI: 500,00 euros.

Joseph Rivolin est le nouveau Directeur adjoint

Suite à la démission de Luciano Caveri, pour des raisons personnelles, de la charge de Directeur adjoint du «Peuple Valdôtain», le Comité Fédéral de l'Union Valdôtaine a élu à sa place, le lundi 7 juillet dernier, M. Joseph Rivolin.
Le Comité Fédéral et la rédaction du Peuple Valdôtain remercient M. Caveri pour son activité de ces derniers dix ans et particulièrement pour sa collaboration aux pages de notre journal par la rubrique «Le Calepin».

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le «Le Peuple Valdôtain» apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
«Nouvelle Editrice Le Peuple» S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail: nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali: € 21,00 al modulo
• Occasionali: € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali: € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali: € 26,00 al modulo
• Occasionali: € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali: € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Huit rendez-vous en juillet et août

«Châteaux en musique»: à la découverte du patrimoine culturel et historique de la VdA

Le binôme musique et culture est à la base du Festival «Châteaux en musique» qui a été présenté, le 4 juillet dernier, par l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin, au Palais régional. La manifestation qui, avec succès, avait déjà été proposée pendant l'été 2007, prévoit huit concerts classiques et une série de représentations théâtrales. Lors des mois de juillet et d'août, le groupe *AugustAntica Ensemble,* ayant comme directeur artistique Alessandro Denabian, proposera au public des concerts tirés du répertoire classique et baroque, interprétés avec des anciens instruments réalisés par des artisans spécialisés dans la reproduction d'instruments conservés dans les musées. Il s'agit d'une occasion agréable pour permettre aux amants de la musique de se réapproprier certaines sensations liées à des sons et des expressivités complètement effacées par les instruments modernes. Chaque concert sera introduit par l'actrice et auteur théâtral Alessandra Celesia qui contera, avec une interprétation tout à fait personnelle, des épisodes inhérents aux vicissitudes historiques des châteaux. Grâce à une étude réalisée par l'historienne d'Art, Sandra Barberi, Mme Celesia donnera vie à certains témoins d'exception qui illustreront des moments de la vie séculaire des châteaux. Parmi eux des commettants et des personnages illustres à savoir Boniface Ier de Challant à Fénis, René de Challant et son épouse Mencia di Portogallo à Verrès, le furieux Napoléon à Bard mais aussi des présences et des objets insolites comme le corne qui contera, au public, les anciennes aventures de chasse qui se déroulaient à Issogne, celles de la famille des Savoie à Sarre ou, encore, le joueur de cornemuse qui, du haut du plafond du château Sarriod de la Tour, se joindra à un cortège imaginaire de ménestrels et de bouffons de cour. Une façon différente et amusante de transmettre des informations historiques associées au plaisir d'écouter un concert, dans une atmosphère pleine de suggestion à l'intérieur de nos manoirs, exceptionnellement ouverts en soirée au public.

«Le *but de cette initiative* – a souligné l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin – *est de promouvoir le tourisme culturel en y associant la musique et l'histoire de la Vallée d'Aoste et en proposant les châteaux comme lieux de rencontre privilégiés».*

Le programme de l'initiative «Châteaux en musique»

Les spectacles commenceront à 21 heures, l'entrée est libre.

Jeudi 10 juillet 2008
Château d'Issogne:
Musiques de Krommer, Gluck, Salieri, Rossini;
Vendredi 11 juillet
Fort de Bard:
Musiques de Beethoven, Haydn, Hummel, Mozart;
Samedi 12 juillet
Château Sarriod de la Tour de Saint-Pierre:
Musiques de Mozart, Hoffmeister, Rossini;
Dimanche 13 juillet
Château de Verrès:
Musiques de Haydn, Beethoven, Druschetzky, Mozart;
Lundi 11 août
Château de Verrès:
Musiques Haydn, Beethoven, Druschetzky, Mozart;
Mardi 12 août
Château de Sarre:
Musiques de Krommer, Druschetzky, Salieri, Mozart;
Mercredi 13 août
Château de Fénis:
Musiques de Mozart, Hoffmeister, Rossini;
Jeudi 14 août
Château d'Issogne:
Musiques de Krommer, Gluck, Salieri et Rossini.

Festival OFF d'Avignon 2008

«La ballade des vaches guerrières» de la compagnie théâtrale Sinequanon

L'Assessorat de l'Education et de la Culture communique que la Vallée d'Aoste participera, en collaboration avec la Région Piémont, au Festival OFF d'Avignon, qui se déroulera du 10 juillet au 2 août 2008, à Avignon, en proposant la pièce *La Ballade des vaches guerrières* de la compagnie théâtrale *Sinequanon*.
Cette manifestation, qui a lieu parallèlement au Festival d'Avignon, compte plus de 400 spectacles auxquels assiste un public composé de professionnels du théâtre ou non, provenant pour la plupart d'un milieu francophone.
Le Festival OFF d'Avignon est l'un des plus grands festivals de compagnies indépendantes au monde. La richesse et la diversité de ses propositions culturelles en font un véritable «salon artistique du Spectacle Vivant» offrant aux compagnies qui s'y produisent l'occasion unique de rencontrer des publics divers et connaisseurs, des professionnels (presse, institutions, etc.) et surtout des programmateurs susceptibles de les accueillir dans leur lieu de diffusion.

Le spectacle *Mucche ballerine* de la compagnie *Sinequanon*, traduit en français pour l'occasion, coproduit par l'Assessorat de l'Education et de la Culture à l'occasion de sa programmation dans le cadre de la Saison Culturelle 2005-2006, a reçu le premier prix *Il Gioco del Teatro* à Turin en 2007 et le prix *Eolo* en 2008.
En outre, 90 représentations de ce spectacle ont été programmées pour la tournée 2007-2008, notamment au Teatro San Andrea de Gênes, au Teatro Storchi de Modène et au Teatro Stabile de Bolzano.
«La participation de l'Assessorat au Festival OFF d'Avignon avec un spectacle qui représente bien la Vallée d'Aoste et ses traditions – a déclaré l'assesseur Laurent Viérin – *offrira à la Région une vitrine promotionnelle de niveau international. Cette initiative* – poursuit-il – *représente une première expérience de collaboration interrégionale qui pourrait avoir des retombées intéressantes dans le futur pour la promotion des spectacles de compagnies valdôtaines».*

«Lo Carnaval de la Coumba Frèide»

Franco Cavalet Giorsa

Dionysos, le dieu de la fertilité, de l'ivresse et de la passion, inspirait les cultes qui célébraient le passage de l'hiver au printemps: une tradition paysanne qui appartient aux Carnavals de montagne.
Les fêtes et les rites sont des moments de rencontre et d'agrégation qui exaltent et célèbrent les valeurs et les priorités d'une collectivité. Dans les régions alpines de l'Europe, une tradition millénaire est transmise de père en fils: le rituel paysan des bandes déguisées et masquées. Dans la plus haute antiquité, l'hiver était considéré l'époque où les âmes des morts revenaient pour déranger les vivants: les masques représenteraient les morts et, en même temps, les forces bénéfiques qui avaient la tâche de rendre propice le printemps et de protéger des mauvais esprits la maison, ses habitants, les animaux et les champs. L'ancien carnaval rural de montagne, qui était l'une des mascarades hivernales alpines, se caractérisait par la présence dans tout l'arc alpin des mêmes personnages et des mêmes outils, utilisés dans les rites propitiatoires, à savoir: le vol, la quête et les bals rituels. Si l'on assiste au Carnaval de la Coumba, il est immédiat de constater la présence de quelques-uns des éléments caractérisant l'ancien carnaval rural des régions alpines: l'ours, *lo toc* et *la tocca,* les cloches, les grelots, les queues de mulets – qui à l'origine éloignaient les vents néfastes et rapprochaient les vents bénéfiques – et les miroirs, qui chassaient les mauvais esprits.
Il y a quelques semaines, a fait sa parution «Lo Carnaval de la Coumba Frèide» - Formagrafica Edizioni, 120 pages, 24 euros, texte trilingue français, italien et anglais - par les soins de Maurizio Marthyn, Enrico Romanzi et Celestino Vuillermoz (photographies) et de Arlette Réal (textes).
La publication – réalisée avec la collaboration de l'Assessorat à l'Éducation et à la Culture – a l'indéniable mérite de proposer un texte concis mais, en même temps, complet, qui traite des origines du Carnaval de la Coumba: Mme Réal peint un ponctuel portrait historique et ethnographique des personnages et des traditions burlesques de chaque pays, puisque, dans la Vallée du Grand-Saint-Bernard et dans le Valpelline, chaque communauté se distingue pour les particularités de son Carnaval, dont elle est fière.
Au fil des pages, nous trouvons presque deux cent photos, où les auteurs, Marthyn, Romanzi et Vuillermoz, ont su saisir des moments magiques. Des images documentent l'esprit du déroulement «officiel» du Carnaval, quand le cortège de la bènda - composé de «la gueudda», les musiciens, les «demoiselles», les «arlequins» et les «landzettes» – serpente dans les rues des pays, d'autres nous montrent les masques qui, de maison en maison, vont apporter leurs vœux de bonheur aux familles, qui leur offrent des saucisses, de la fontine et de la «patchocada», une boisson préparée avec des œufs, du vin rouge et du sucre. Ce sont des moments de pur divertissement, de complicité, de gaieté, ce sont des instants qui témoignent du vif sentiment d'appartenance à la communauté, un élan qui détermine le succès de ces manifestations qui voient une grande participation des habitants des localités intéressées.
Et à cet égard, je vais conclure en citant l'assesseur Laurent Viérin, qui dans la préface du volume affirme: «La Vallée d'Aoste a perdu beaucoup de ses traditions (...) Heureusement pour nous, le Carnaval de la Coumba Frèide est toujours bien vivant: réjouissons-nous-en et félicitons la population qui a su préserver ses anciennes traditions en leur apportant un nouveau souffle. Car pour survivre, une tradition doit être actualisée. Actualisée mais non dénaturée, bien entendu. Une tradition figée est une tradition morte. Et les gens de la Coumba Frèide ont su adapter leur Carnaval à notre époque et s'ouvrir aux exigences nouvelles».

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Augusto Rollandin : «Rester en contact avec les gens et être digne de leur confiance»

Interview du Président de la Région Augusto Rollandin

Propos recueillis par Raphaël Bixhain

Monsieur Rollandin, vous êtes le Président de la Région autonome Vallée d'Aoste depuis le premier juillet. Avez-vous été ému comme la première fois que vous avez rempli ces fonctions en 1984? Ou vos sentiments étaient-ils différents?
«Il est évident que j'ai éprouvé une certaine émotion à reprendre ces fonctions de Président de la Région. Je dois dire que j'ai repensé à tout ce qu'y s'est passé entre temps, j'ai également eu une pensée pour tous ceux qui m'ont précédé. Mais c'est surtout le sens que revêt le rôle d'être Président de la Région, c'est surtout rester en contact avec les gens, c'est surtout être digne de la confiance des personnes qui m'ont voté qui a envahi mon esprit au cours de cette première séance du Conseil de la Vallée.»

Que signifie pour vous être Président de la Vallée d'Aoste et plus largement que signifie être un homme politique?
«Cela signifie pour moi se trouver en première ligne afin de représenter au mieux une réalité forte qui veut maintenir ses caractéristiques tout en s'ouvrant au monde qui change. Pour moi, être Président de la Vallée d'Aoste signifie être à même de mener un Gouvernement qui sache prendre en charge, dans tous les domaines, les problèmes de la population et y trouver des solutions et qui soit capable de travailler de manière homogène et de respecter les gens. Respecter les gens signifie changer la bureaucratie et accroître le rapport avec ces derniers : il est impératif d'éviter tout obstacle qui soit néfaste à la population ou qui gêne les personnes ayant des problèmes. Celles-ci ont de réelles difficultés à comprendre quelles sont les procédures à engager pour résoudre leurs problèmes ce qui provoque une perte de confiance envers l'Administration.»

Entrons maintenant dans un domaine spécifique : la Francophonie. Quelles seront vos actions en faveur de cette dernière?
«Je donnerai une continuité aux actions qui ont été entreprises jusqu'à maintenant : participation au Sommet de la Francophonie, à l'Association internationale des Régions francophones, organisation de la Semaine de la Francophonie en Vallée d'Aoste, etc. Il faudra aussi continuer de travailler et collaborer avec les communautés francophones qui nous entourent. Je voudrais aussi réussir à ce qu'à l'école la langue française ne soit pas vue comme une imposition mais comme une langue qui appartient aux Valdôtains et comme une opportunité d'ouverture. Il faut trouver des moyens à même de soutenir un tel changement d'attitude, faire comprendre que la langue française n'est pas contre les autres langues mais complémentaires à celles-ci.»

Les médias ont-ils un rôle à jouer en ce qui concerne la langue française?
«Oui. Pour ce qui est de la télévision, il faudra notamment voir si un accord avec la Rai est possible de manière à ce que plus en plus d'émissions en langue française soient diffusées. Je pense à des émissions qui concernent essentiellement notre Vallée d'Aoste, ce qui aurait pour but de toucher davantage la sensibilité de la population.»

Un souhait pour cette XIII[ème] Législature ?
«Mon souhait est de pouvoir travailler avec la majorité et l'opposition de manière positive et constructive avec respect et loyauté. Il faudra examiner toutes les matières qui devront l'être, en débattre et ensuite trancher, prendre des décisions car il faut donner des réponses rapides à la population. Il est important et normal de débattre des aspects qui intéressent les collectivités locales, les communes et leur expliquer le pourquoi des choses mais à un certain point des choix doivent être faits et c'est pour cela que je souhaite, comme je viens de le dire, un travail positif et constructif entre la majorité et l'opposition.»

L'activité des Commissions

Les cinq Commissions permanentes du Conseil de la Vallée -*Institutions et Autonomie*, *Affaires générales*, *Aménagement du Territoire*, *Essor économique* et *Services sociaux*-, dont nous vous avons détaillé la composition la semaine dernière, ont repris leurs travaux suite à la première réunion du l'Assemblée régionale qui s'est réunie le 1[er] juillet.

Vendredi 11 juillet 2008 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

Organisation des travaux de la Commission.

Vendredi 11 juillet 2008 – IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

Organisation des travaux de la Commission.
Projet de loi n°1 (Président de la Région) *« Modification de la loi régionale n°36 du 30 novembre 2001 (Constitution d'une société par actions pour la gestion du Casino de Saint-Vincent) »*. Nomination du rapporteur et illustration du rapport.

Jeudi 10 juillet 2008 – V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

Vérification de la disponibilité des Commissaires et organisation des travaux de la Commission.

Mercredi 9 juillet 2008 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

Organisation des travaux de la Commission.
Proposition d'acte administratif : Ratification de la délibération du Gouvernement régional n°2005 du 2 juillet 2008 *« Approbation de modifications au programme de développement rural de la Vallée d'Aoste pour la période 2007/2013, approuvée avec décision de la Commission Européenne C (2008) 734 du 18 février 2008 et par le Conseil de la Vallée, de manière définitive, par délibération n°3399/XII du 20 mars 2008 »*.

Matières de compétence des Commissions

Après vous avoir donné la composition des cinq Commissions permanentes du Conseil de la Vallée et de la Commission pour le Règlement dans le numéro précédent de votre Journal, il nous a semblé opportun de vous préciser également les compétences de ces six Commissions de manière à ce que vous puissiez suivre plus facilement les travaux qu'elles entreprennent.

I[ère] Commission *Institutions et Autonomie*

Compétences
Autonomie, Statut et réformes institutionnelles ; Conseil régional ; Élections ; Collectivités locales ; Recours introduits par le Gouvernement et décisions de la Cour constitutionnelle ; Initiative populaire et référendums ; Langues et protection des minorités ; Relations internationales, avec l'Union Européenne et interrégionales ; Simplification, délégifération et refonte normative ; Toponymie ; Bureaux et organismes autonomes institués auprès du Conseil régional ; Zone franche.

II[ème] Commission *Affaires générales*

Compétences
Budget et comptabilité ; Crédit ; Domaine et patrimoine régionaux ; Édition ; Finances régionales et locales ; Organisation de la communication ; Organisation de la Région et ordre juridique des bureaux et des personnels ; Pensions complémentaires et supplémentaires ; Système d'information.

III[ème] Commission *Aménagement du Territoire*

Compétences
Agriculture ; Aménagement du territoire ; Chasse et pêche ; Bâtiment ; Forêts ; Travaux publics ; Parcs et réserves naturelles ; Protection civile ; Protection de l'environnement ; Utilisation des eaux à usage d'irrigation ; Voirie ; Élevage.

IV[ème] Commission *Essor économique*

Compétences
Eaux minérales et thermales ; Artisanat ; Activités d'extraction ; Maison de jeu de Saint-Vincent ; Commerce ; Énergie ; Industrie ; Politiques de l'emploi ; Professions du tourisme ; Recherche technologique et soutien à l'innovation dans les secteurs de production ; Transports ; Tourisme et industrie hôtelière ; Protection et sécurité en matière de travail ; Utilisation des eaux à usage hydroélectrique.

V[ème] Commission *Services sociaux*

Compétences
Assistance sanitaire ; Activités culturelles ; Biens culturels ; Droit aux études ; Formation professionnelle ; Éducation ; Politiques de la jeunesse ; Politiques sociales ; Santé animale ; Sports et loisirs ; Protection de la santé.

Commission pour le Règlement

La Commission propose les modifications et les adjonctions au Règlement intérieur du Conseil qui s'avèrent nécessaires.
Il lui appartient également d'examiner toutes les propositions de modification du Règlement, même si elles sont formulées par des Conseillers seuls, et d'interpréter le Règlement lui-même.

Nouvelles des communes de la VdA

Hône : requalification pour le centre historique

Les travaux de requalification de la rue Mario Colliard, dans le centre historique du village de Hône, viennent d'être inaugurés. La cérémonie, voyant aussi la bénédiction du nouvel oratoire situé sur le parking Courtales, a eu lieu le dimanche 22 juin dernier. Les travaux, coûtant environ un million d'euros, ont été financés à 80% par les Fonds du Fospi, le restant par la Commune.
Comme l'explique le syndic Luigi Bertschy, les réseaux technologiques concernant tant les aqueducs que les égouts ont été entièrement refaits, tout comme le système d'éclairage, tandis que les lignes électriques et celles de la Telecom ont été enfin enterrées. La route a été élargie au niveau de plusieurs points critiques du village et de nouveaux parkings, pour un total d'environ 50 places, ont été réalisés à cet effet.

Introd : la Maison salésienne propose des séjours d'été

L'Action Catholique vient de proposer encore une fois des séjours d'été dans la Maison salésienne à Introd, destinés aux élèves des écoles valdôtaines. L'initiative prévoit quatre séjours, de cinq jours chacun, pour un total de 300 inscrits. Les séjours seront animés par des animateurs et des éducateurs proposant des activités choisies selon l'âge des participants. Voici les dates proposées: du dimanche 17 au jeudi 21 août seront acceptés les enfants ayant fréquenté la première et la deuxième année des écoles moyennes. Du vendredi 22 au mardi 26 août: élèves de la troisième, quatrième et cinquième année des écoles élémentaires. Du mercredi 27 au dimanche 31 août: élèves de la troisième année des écoles moyennes. Les jeunes des écoles supérieures pourront y participer à partir du lundi 8 jusqu'au jeudi 12 septembre prochain.

Pollein : approbation du bilan

Le Conseil communal de Pollein s'est réuni le 30 juin dernier pour développer neuf points à l'ordre du jour qui ont tous été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.
Après la lecture des procès-verbaux de la séance précédente, les administrateurs ont voté le document le plus important de 2007, le compte-rendu de l'exercice financier qui a été récemment approuvé.
Le document comptable prévoit un bénéfice administratif de 247 mille euros.
En ce qui concerne les services, l'aqueduc a une couverture de 100%, la cantine scolaire de 38%, la crèche prévoit une intervention de la part des usagers qui frôle les 28%, alors que le service des déchets a atteint les 74,86% au niveau communautaire. L'Administration a respecté l'objectif du solde financier et les objectifs du Pacte de stabilité.
Toujours à propos de comptabilité, l'Assemblée a approuvé la première variation du budget s'agissant, pour la gestion 2008, de dépenses plus importantes de 200 mille euros financés entièrement par le bénéfice administratif.
Parmi les différentes répartitions: 25 mille euros seront nécessaires pour maintenir constant le pourcentage qui a suivi l'augmentation du capital de la société Autoporto Spa, et la même somme pour la manutention extraordinaire des espaces verts, 30 mille pour les espaces de jeux des lieux-dits Grand Place et Saint-Bénin et 50 mille euros, enfin, destinés à la revalorisation du hameau Crêtes.

Nus : Elida Baravex, nouvel assesseur aux Travaux publics

Le conseil communal de Nus s'est réuni, le mercredi 25 juin dernier, avec onze points à l'ordre du jour. En premier lieu, l'Assemblée a pourvu au remplacement après deux ans et demi de mandat, de l'assesseur Gino Bortoli qui à la fin du mois de mai avait présenté sa démission. Avec les mêmes délégations, aux Travaux publics, à la Viabilité et à l'Urbanisme, le syndic Grange a indiqué Elida Baravex, 32 ans, profession libérale, pour cette première expérience au niveau administratif: conseiller depuis mai 2005 et unique femme de l'assemblée, Mme Baravex fait maintenant partie de la junte communale de Nus.
Ensuite, avec 11 votes en sa faveur, et l'abstention des quatre membres de la minorité, l'Assemblée a voté l'approbation du bilan 2007. Le document le plus important de l'Administration communale prévoit un bénéfice administratif de 383.000 euros réparti, de manière pratiquement exclusive, sur la dépense courante en atteignant le Pacte de stabilité.
Par la suite, avec le même résultat au moment du vote, le Conseil a approuvé une variation au budget: le document s'équilibre sur le chiffre d'environ 400.000 euros, dont 311.000 provenant du bénéfice de 2007 et 80.000 d'une subvention régionale pour la réalisation de travaux sur les pistes de ski de fond au niveau de la partie supérieure du territoire.
En ce qui concerne les dépenses, 130.000 euros sont réservés au réaménagement du contrat de travail des employés et le restant sera utilisé en faveur du bureau technique

Valpelline : ouverture du bureau d'informations

L'AIAT et le Syndicat d'Initiatives du Grand-Saint-Bernard ont ouvert au public, le lundi 30 juin dernier, le «Bureau d'Informations et d'Accueil touristique» à Valpelline.
Les opérateurs des guichets - ouverts du mardi au samedi à partir de 9 heures jusqu'à 13h et, dans l'après-midi, de 14h30 à 18h30, ainsi que le dimanche et le lundi, de 9 heures à 14h - seront en mesure de donner aux résidents et aux touristes les renseignements concernant les manifestations et les évènements de l'été organisés en Vallée d'Aoste, et en particulier sur le territoire de Valpelline et, plus en général, sur celui de la Vallée du Grand-Saint-Bernard. Le bureau décentralisé de l'AIAT à Valpelline n'aura, cette fois-ci, qu'une durée limitée, n'offrant ses services que jusqu'au 30 août prochain.

Courmayeur : projet de transports écologiques

Trouver des solutions de transports écologiques dans les lieux touristiques au pied du Mont-Blanc, sur le versant de la Vallée d'Aoste et de la Savoie, est l'objectif du projet « Sitralp ».
Ce projet est financé par le programme Interreg IIIA Italie-France 2000-2006, dont les résultats ont été présentés, ces jours-ci, à Courmayeur.
«*La circulation est un sujet très important pour notre commune* – a expliqué le syndic, Fabrizia Derriard – *car nos montagnes sont régulièrement envahies par le trafic routier et, par conséquent, nous devons trouver des solutions à la fois au niveau de l'environnement et durables financièrement*».
L'ébauche du projet a amené à une proposition de reformulation du réseau des autobus sur le territoire de la Valdigne, avec sept lignes capables d'atteindre les pôles stratégiques du point de vue touristique et résidentiel.
Le réseau ferroviaire actuel pourra être éventuellement amplifié ainsi que le lancement de projet d'études de faisabilité pour le prolongement de la ligne entre Pré-Saint-Didier et Courmayeur.
«*Le projet pourrait être terminé en 30 mois et coûterait 150 millions d'euros* – a expliqué Luigi Cortese, coordinateur de Sitralp – *d'autres aspects comme le tram sur gomme et sur rail ont été pris en considération et aucune différence de coût, de trajet ou de réalisation n'ont été enregistrés : c'est un choix qui sera fait par les administrateurs*».
En ce qui concerne la commune de Courmayeur, des approfondissements ont été faits pour éliminer le trafic dans la Val Vény et dans la Val Ferret, à travers la construction d'un funiculaire, et l'expérimentation d'une navette reliant les parkings principaux et les stations de ski.

Charvensod : affectation de 30.000 euros pour le relokagede la salle du Conseil

Le Conseil communal de Charvensod s'est réuni, le 26 juin dernier, avec sept points à l'ordre du jour, parmi lesquels l'approbation du bilan 2007.
Le document prévoit un bénéfice administratif de 280.000 euros, dont la moitié a déjà été insérée dans la première variation au budget, à l'intérieur du Pacte de stabilité demandé par l'Administration régionale.
Les travaux se sont ensuite poursuivis avec l'approbation, à l'unanimité, de la variation au budget, avec 160.000 euros qui ont été répartis dans plusieurs domaines: 9.000 euros seront nécessaires pour l'adaptation du plan régulateur concernant la zone touristique, 6.000 euros pour la modernisation du site web, 11.000 euros ont été réservés pour un projet qui sera réalisé en collaboration avec la Commune d'Aoste et qui prévoit l'éclairage, avec l'installation de plusieurs lampions, de la zone de Pont-Suaz, 60.000 euros sont destinés pour des entretiens divers dont 30.000 pour le relookage de la salle du Conseil, 38.000 euros ont été réservés à la réalisation d'un projet de reclassement environnemental de la zone face à l'église paroissiale au Chef-lieu et enfin, 26.000 euros pour la réalisation d'un trottoir qui reliera la fraction Pont-Suaz à la limite de la commune de Gressan.
De plus, le Conseil a approuvé la convention qui garantit aux personnes âgées de Charvensod, ayant plus de 65 ans, la possibilité de suivre des activités proposées par la coopérative sociale «Personnes âgées pour l'Autogestion» à Aoste.
En conclusion des travaux, un projet préliminaire concernant la réalisation de trottoirs le long de la route régionale n°18 pour Pila a été décidé à l'unanimité.
Ce projet concerne le centre habité du Chef-lieu, et prévoit pour la Commune de Charvensod les frais techniques du projet et l'achat des terrains, alors que les travaux seront financés par l'Administration régionale.
Le coût total des travaux atteint les 839.000 euros, dont 520.000 répartis par adjudication.

Un site pour Fontainemore, Lillianes, Perloz et Ponboset

Quatre petites communes de la basse Vallée débarquent sur le Web avec l'adresse suivante www.4communes.it.
Le site présenté lors d'une conférence de presse, à Pont-Saint-Martin, est accompagné d'un CD Rom et s'insère dans un projet touristique alternatif pour les communes de la basse Vallée du Lys, intitulé «Ricettivita» qui s'est déroulé de 2006 à 2008.
Dans la documentation, on et off-line, sont illustrés le patrimoine, les itinéraires sportifs, les structures d'accueil et les services présents sur le territoire. Parmi les objectifs, l'amplification de chambres à louer (actuellement, elles sont en tout 373), à travers la promotion d'initiative privée. Pour cette raison, 30 cas pilotes qui ont envie de créer une petite structure d'accueil ont été suivis grâce à un support technique et parmi lesquels dix sont réellement intentionnées à lancer une activité. Le projet, financé par le Fonds social européen avec un budget de plus de 90 mille euros, a vu également la collecte des informations d'intérêt touristique et l'étude pour un itinéraire d'excursion et de mountain-bike reliant toutes les communes, à présent à l'examen des bureaux régionaux.

Points principaux et priorités du progra

Première partie

Après que la loi régionale n° 3 de 1993 ait été modifiée par la loi régionale n° 22 de 2007, et conformément aux dispositions de la loi régionale n° 21/2007, les mouvements « Union Valdôtaine », Stella Alpina et « Fédération Autonomiste » ont présenté un programme électoral commun, qui constitue la base du programme de gouvernement de la XIII ème législature.
Nous nous référons à l'intégralité dudit programme électoral, dont vous trouverez ci-après les points saillants, enrichis et complétés à l'issue des échanges avec les citoyens qui ont eu lieu durant la campagne électorale.

Fondements généraux de l'action du Gouvernement

• L'autonomie est à la fois une valeur et un outil de croissance pour la société valdôtaine, dans le respect de la centralité de la personne et du principe fondamental de la subsidiarité.
• Le particularisme culturel et linguistique de la Vallée d'Aoste constitue la base essentielle de notre spécificité politique, qui préserve le patrimoine d'idées et de valeurs sur lequel se fonde l'existence même de la communauté valdôtaine.
• Les rapports que nous entretenons avec les autres minorités linguistiques d'Italie et d'Europe sont d'une importance primordiale, tout comme nos liens de collaboration avec les autres Régions à Statut spécial et Provinces autonomes, mais aussi avec les réalités transfrontalières suisses et françaises (y compris l'EuroRégion Alp-Med), et nos relations d'échange avec les Régions européennes, de dialogue avec les populations des zones de montagne et avec le monde de la francophonie.
• Il est nécessaire de réviser notre Statut d'autonomie, dans le cadre d'une logique fédéraliste et européenne, et de s'appuyer sur le principe de l'entente Etat/Région pour son approbation.

Agriculture

• Procéder à la vérification et à la révision du Plan de développement rural 2007-2013, à la lumière, entre autres, des observations émanant des catégories professionnelles concernées.
• Aider les jeunes agriculteurs, en mettant en place des actions de formation ciblées qui répondent aux exigences de la production et des marchés, ainsi que des initiatives visant à réduire et à simplifier les procédures bureaucratiques.

• Soutenir énergiquement le secteur de l'élevage, qui traverse une période particulièrement difficile, du fait que le prix du lait et de ses dérivés (à commencer par la Fontine) ne compense pas les augmentations de prix des compléments alimentaires destinés au bétail et des coûts de la main d'œuvre. Il est urgent de prendre à cet égard des mesures, qui pourraient être insérées dans le Plan de développement rural et viser notamment à valoriser la «Fontine d'alpage», ainsi que la qualité de notre lait, en vue d'une réévaluation de ces produits du point de vue commercial.
• Rechercher des solutions adéquates et équilibrées au problèmes de la compatibilité des structures destinées à l'agriculture et à l'élevage et implantées dans des agglomérations – qu'il convient de préserver – avec les exigences de la population des centres habités, éventuellement par le biais de la définition de normes qui, dans le respect des dispositions européennes et nationales, reconnaissent les spécificités des éleveurs valdôtains et répondent à leurs besoins.
• Encourager la diversification agricole, en envisageant notamment la participation directe des agriculteurs à la mise en valeur des ressources forestières.

Environnement

• Valoriser l'environnement en tant que facteur déterminant du développement, compte tenu des relations étroites entre les zones anthropisées et les espaces naturels, en gérant avec la plus grande attention les politiques environnementales et en veillant à la synergie entre protection et promotion des aspects naturels et impératifs liés aux activités humaines.
• Mettre à jour le Plan territorial paysager et la législation relative à l'urbanisme.
• Réduire le volume de la documentation et accélérer les procédures d'adaptation des plans régulateurs communaux au Plan territorial paysager.
• Organiser et rendre opérationnelles les nouvelles compétences régionales en matière de cadastre, sans perdre de vue les retombées de ce changement dans les différents secteurs de l'administration.
• Encourager la collecte différenciée des déchets sous toutes ses formes et achever l'analyse qui permettra de définir et de réaliser, avec l'accord des Communes directement concernées, la solution technique la meilleure pour éliminer définitivement les déchets, ainsi que les matières stockées dans la décharge de Brissogne.
• Lancer des initiatives propres à valoriser la chasse tout en respectant l'écosystème, notamment en autorisant l'abattage de nouvelles espèces, ce qui permettrait aussi d'améliorer ces dernières. Pour ce qui est de la pêche, il conviendra de prendre les mesures propres à encourager tant son développement que celui des activités qui s'y rattachent, et ce, en particulier dans les vallées latérales.
• Rationaliser l'utilisation des ressources hydriques et assurer la qualité de l'eau tout en évitant le gaspillage, afin de répondre aux exigences de la société valdôtaine.
• Poursuivre les actions visant à mettre le territoire régional à l'abri des risques hydrogéologiques, et pour ce faire, intervenir tant sur les causes de dégradation que sur les modes d'exploitation du territoire.

mme commun pour la XIIIème législature

Activités productives

• Soutenir et favoriser l'implantation et le développement des activités productives grâce à une politique de formation ciblée. Le développement de la productivité, les politiques de l'emploi et la formation sont les trois volets de ce secteur et doivent absolument être coordonnées.
• Résoudre la crise de l'usine TECDIS de Châtillon, en recherchant de nouvelles entreprises susceptibles de revitaliser ce centre industriel et de tirer parti des compétences professionnelles du personnel.
• En vue d'une relance généralisée de l'économie et de la modernisation de l'Administration, rendre plus aisé l'accès au monde de l'entreprenariat, grâce à un allègement de la bureaucratie, et apporter un soutien aux entreprises durant leur phase de «start up», grâce à des initiatives spécifiques, en améliorant et en rendant plus efficace le rapport entre Administration et secteur productif privé.

Biens culturels

• Assurer la protection et la valorisation du patrimoine culturel afin de préserver la mémoire de notre communauté, son identité et sa culture.
• Reconnaître par ailleurs qu'en matière de biens culturels, une bonne politique est fondamentale pour l'évolution culturelle des citoyens et qu'elle est nécessairement liée au développement et à la promotion du tourisme de qualité. Car les biens culturels et l'offre touristique sont un «binôme gagnant», qui doit être renforcé par une synergie, réunissant les divers Assessorats concernés, les collectivités locales et la Présidence de la Région.
• Mettre en valeur, afin de relancer encore l'économie de la Vallée, les principaux sites monumentaux, culturels, historiques et archéologiques. C'est notamment le cas du Fort de Bard, qui est appelé à attirer l'attention du public; ou de nouveaux projets culturels qui pourraient être centrés, entre autres, sur les châteaux de Verrès et de Quart – ou de sites présentant un fort intérêt, soit culturel et archéologique – tels que l'aire mégalithique d'Aoste, qui est en cours de valorisation, soit du point de vue de l'archéologie industrielle – comme les mines de Colonna à Cogne ou celles de Saint-Marcel – soit naturel, comme Le Marais de Morgex.

Casino de la Vallée, à Saint-Vincent

• Relancer la maison de jeux grâce à deux actions précises:
• En premier lieu: rationaliser la gestion du Casino en modifiant la législation régionale y afférente et en procédant à une réorganisation verticale des compétences et des responsabilités au sein de l'entreprise: réduction d'un à trois membres de son conseil d'administration, qui en compte actuellement cinq et définition claire des positions, des rôles et des responsabilités des dirigeants.
• En second lieu : élaboration d'un plan de relance de l'image du Casino par le biais de mesures de sensibilisation de la clientèle potentielle et du développement des activités susceptibles d'attirer des joueurs à Saint-Vincent. C'est dans ce cadre que s'inscrit la réalisation du « tir au vol », qui représente par ailleurs une bonne solution de rechange pour l'exploitation d'un terrain appartenant à la Région.

Coûts de la politique et rationalisation de l'Administration

• Pour réduire les « coûts de la politique », il faut véritablement rationaliser le système public et ses rapports avec le système privé, afin de diminuer les dépenses tout en améliorant le niveau de démocratie, ainsi que les services offerts aux citoyens. Rationaliser les « coûts de la démocratie » est donc l'objectif.
• Diminuer concrètement les indemnités des élus de la région et verser dans un fonds spécial du budget les sommes ainsi dégagées, qui seront destinées à aider les catégories les plus fragiles: lutte contre les nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion, mais aussi actions en faveur de jeunes méritants.
• Une réduction proportionnelle des émoluments sera aussi mise en œuvre dans le cadre du système des collectivités locales; les rémunérations des administrateurs de sociétés publiques seront également révisées, dans le même souci de rationalisation et d'économie, et elles seront strictement liées à l'évaluation des résultats qu'ils auront obtenus.
• L'efficience et l'efficacité de l'Administration seront assurées par la mise en œuvre d'un processus de révision des procédures et d'adaptation des délais de clôture des dossiers, et ce, afin que les avantages liés à la mise en pratique des politiques régionales soient encore plus évidents et concrets.
• Réorganiser le statut régional de la fonction publique, via la mise à jour de la loi régionale n° 45 de 1995 et l'adaptation des conventions collectives, en étroite collaboration avec les collectivités locales et les organisations syndicales. Nos objectifs sont d'optimiser l'organisation administrative, de valoriser les compétences des dirigeants et des fonctionnaires, d'introduire des instruments plus modernes et souples de relevé des présences (badges) et de gestion des personnels, de valoriser comme ils le méritent les fonctionnaires méritants, de mettre sur pied des dispositions contractuelles et des services adéquats pour répondre aux exigences des travailleurs du secteur public. A ce propos, il est indispensable de réviser les règles du travail à temps partiel, afin que celles-ci prennent réellement en considération les besoins des fonctionnaires et que cette forme de travail ne soit plus simplement autorisée sur la base d'une évaluation strictement quantitative, en fonction du nombre de postes disponibles. Par ailleurs, pour aider les familles et soutenir l'égalité des chances, une attention particulière sera accordée à la réalisation de crèches d'entreprise, dans des structures adéquates; la possibilité de trouver un tel emplacement sera étudiée de concert avec la Commune d'Aoste. Afin d'aider les femmes qui travaillent et, d'une façon générale, les familles, nous entendons privilégier la logique du «service offert» plutôt que celle de la «contribution financière», et répondre ainsi à la demande de proximité entre chaque parent et son enfant.
• Concrétiser le transfert aux Communes tant de compétences que du personnel nécessaire à la mise en œuvre de celles-ci, en application de la LR n° 54/1998 et des principes de la subsidiarité, de la participation, de l'économicité et de l'efficience. Cela permettra également aux fonctionnaires qui doivent aujourd'hui quitter leur commune d'origine pour se rendre dans les locaux de l'Administration régionale de retrouver leurs racines, ce qui, d'une part, ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur le tissu économique et social desdites communes et, en particulier, de celles qui sont moins peuplées et plus éloignées du chef-lieu régional, et, d'autre part, de mettre en application la loi régionale sur le télétravail.

La deuxième partie sera publiée sur le prochain numéro.

SUITE DE LA PAGE 1

A propos d'inéligibilité

peut faire à ce sujet ne devraient évidemment pas être arbitraires, mais se fonder sur des éléments autant que possible objectifs.
La récente loi régionale en cette matière, concernant les causes d'incompatibilité et d'inéligibilité au Conseil de la Vallée, ne semble pas un exemple particulièrement réussi.
Les causes d'inéligibilité qu'elle prévoit sont excessivement nombreuses et insuffisamment justifiées.
Sa formulation se prête à des interprétations divergentes: le secrétaire régional du Parti Démocratique, M. Donzel, a déclaré, à juste titre, qu'elle contient des dispositions incompréhensibles.
L'impression est que le petit comité politiquement transversal qui l'a rédigée en dehors de toute confrontation démocratique (le Comité fédéral de l'Union Valdôtaine lui-même ignorait qu'elle était en chantier), visait, plutôt qu'à rétablir un équilibre entre les candidats, à protéger les «rentes de position» de certains conseillers sortants, qui risquaient d'être remplacés par d'autres personnes capables et populaires. On ne peut qu'être préoccupé par cette tendance à empêcher la compétition, à l'avantage de catégories privilégiées de personnes: car c'est là la manifestation de la volonté de restreindre, d'une part, la liberté des citoyens de se soumettre au jugement des électeurs; et, d'autre part, de limiter ces derniers dans leur faculté de choisir librement leurs représentants.
La création d'obstacles artificiels, au moyen de règles motivées par des raisons parfois absurdes, à la liberté de choix des citoyens est le reflet d'une mentalité qui se ressent d'un arrière-pays idéologique foncièrement totalitaire, et qui trouve dans l'invention de normes inutiles ou nuisibles le seul moyen de s'imposer contre les adversaires.
Il faut donc vigiler attentivement pour que cette mentalité faussement rigoureuse et inutilement légaliste, qui n'est malheureusement pas totalement absente de l'Union Valdôtaine, ne prenne pas le dessus par rapport au principe fondamental de la démocratie: le respect de la volonté populaire.

Joseph Rivolin

Grimod: «Réfléchir ultérieurement sur cette intervention»

Allongement de la piste de l'Aéroport Corrado Gex

Certaines réflexions ont été faites de la part des syndics de Pollein, Sarre et Aoste, lors du dernier conseil de la Plaine, par rapport à l'allongement de la piste de l'aéroport régional. A ce propos, le président du CELVA, Diego Empereur, a rappelé que: «*La question de l'aéroport nous concerne tous, et pas seulement les communes les plus proches. La pollution sonore va bien au-delà des frontières des communes concernées. Je demande que l'Assessorat régional compétent soit sollicité afin que les communes puissent participer aux choix qui concernent le territoire*».

Le syndic, Guido Grimod a rappelé que: «*Certains citoyens ont présenté une pétition à la Région, et se sont regroupés en Comité au sujet de la pollution sonore, qui est certainement un problème non négligeable*».
Durant la séance, Grimod a évoqué parmi les points abordés l'allongement de la piste entraînant un changement de la viabilité est-ouest. «*Jusqu'à présent*, – souligne-t-il – *il n'y a eu aucune confrontation avec les communes limitrophes ou avec toutes les communes valdôtaines comme le suggère le Président du CELVA. En rappelant encore une fois les préoccupations pour la circulation (congestion du trafic et prolongement des trajets pour atteindre Saint-Christophe et Quart), la pollution de l'air et la pollution sonore, paramètres imposés par le «Piano di rischio», j'espère que la nouvelle administration régionale aura l'intention de réfléchir ultérieurement sur cette intervention. Même si je n'ai pas d'informations sur l'évolution du secteur touristique en Vallée, qui est le secteur le plus important pour l'économie valdôtaine, je ne suis pas convaincu que ce type d'intervention puisse développer et faire croître le tourisme. Je pense que d'autres politiques doivent être affrontées pour réanimer notre tourisme, à partir peut-être d'un investissement important sur les voies ferrées qui pourraient relier facilement Aoste avec les aéroports de Caselle et Malpensa*».

SUITE DE LA PAGE 1

Nouvelles du Sénat

2 millions d'euros mais selon quelles indications et comment, on ne le sait pas. Le groupe bicaméral des «Amis de la Montagne» s'est ensuite réuni pour la première fois: les parlementaires précédents ont contribué en grande partie à la naissance et au fonctionnement de cette entité.
Pour nous, il est très important que durant cette législature soit adoptée une loi sur la Montagne que la Vallée d'Aoste attend depuis longtemps et à propos de laquelle nous avons parlé longuement durant la campagne électorale.
Le groupe assez nombreux a décidé de rassembler et de réécrire les différents textes afin de n'en présenter qu'un seul, partagé et qui réponde aux attentes des gens qui vivent en montagne.
C'est là aussi une grande occasion de travail et d'engagement! Nous avons enfin rencontré au Ministère de l'Education publique, avec le député Nicco, le surintendant Bongiovanni et l'un de ses directeurs, un haut fonctionnaire du Ministère, pour résoudre le problème des enseignants valdôtains qui se sont déplacés à l'étranger pour enseigner dans des écoles italiennes: le Ministère a donné sa disponibilité dans le fait d'assumer les frais de ces détachements.
En ce qui concerne la récente loi sur les «mesures urgentes en matière de sécurité publique», celle-ci a été récemment approuvée au Sénat et passera à la Chambre.
Cette loi présente de nouvelles règles pour l'expulsion des clandestins, des peines plus sévères pour ceux qui commettent des délits contre les personnes.
Malheureusement, elle sera davantage perçue comme la loi «salva processi» ne donnant pas le juste relief aux nouvelles normes nécessaires qui ont été pensées, avant tout, pour garantir une plus grande sécurité aux citoyens.
C'est pour cette raison que le Groupe des Autonomies s'est exprimé par un vote d'opposition alors qu'au contraire, ce dernier a voté en faveur de l'institution d'une commission d'enquête contre les accidents du travail et sur les «morts blanches», après avoir aussi écouté le rapport du Ministère du Travail à propos de la sécurité sur le lieu de travail, en se référant tout particulièrement à l'accident tragique survenu à Mineo.
Au moment de prendre la parole, j'apprenais la mort tragique d'un employé de la Cogne.
Au cours de mon intervention, j'ai pu mettre en évidence la nécessité d'affronter le problème des «morts blanches» avec rationalité et non pas sur le coup de l'émotion, en essayant de connaître à fond, justement, grâce à cette commission d'enquête, la cause de ces accidents, la typologie des activités auxquelles se réfèrent ceux-ci, la typologie de ces accidents qui se vérifient aussi parmi les personnes mineures et le niveau de formation de ceux qui subissent et de ceux qui provoquent ces drames.
Nous avons discuté également des nouvelles réglementations qui ne prévoient pas seulement de nouvelles sanctions à la charge des entreprises, mais une activité de prévention beaucoup plus attentive, avec des contrôles plus précis et plus fréquents.
Une attitude plus responsable des travailleurs est, en outre, nécessaire, car parfois ils ne se rendent pas compte des risques qu'ils encourent.
Enfin, les travaux de la XII[ème] Commission «Hygiène et Santé» se sont poursuivis et après la rencontre avec le Ministre Sacconi, en jugeant positivement l'attribution des compétences en matière de santé à une direction politique du Welfare unique, j'ai souligné l'exigence d'accomplir chaque effort pour améliorer l'efficacité du service sanitaire, à travers la redéfinition des niveaux essentiels d'assistance (LEA), la réduction des listes d'attente, une réglementation du soi-disant gouvernement clinique plus accompli, du «risk management» et des professions sanitaires et, enfin, à travers la révision des mécanismes d'accréditation des structures sanitaires privés.
Fort de notre particularité, j'ai affirmé que dans le secteur sanitaire, le fédéralisme a déjà trouvé sa réalisation: il faut, à mon avis, éviter des raisonnements néfastes liés à un seul facteur, celui d'une plus grande dépense, en tenant compte, au contraire, que celle-ci peut dériver des caractéristiques, également territoriales, de certaines régions italiennes.

Le Sénateur
Antonio Fosson

LE CALEPIN

par Lucien Caveri www.caveri.it

L'été est une saison merveilleuse. Elle ressemble à un de ces fruits mûrs et pulpeux, qui sont excellents quand la belle saison atteint son apogée. Il ne s'agit pas simplement du beau temps, des jours de vacance, des longues journées oisives: dans l'année c'est une sorte de point à la ligne entre ce qui a été et ce qui sera. Cette saison est une sorte de pont entre le printemps où tout renaît et l'automne où tout périt.
Cette année, comme jamais auparavant, cela vaut pour moi aussi. Après deux décennies vécues à grande vitesse en politique, avec des engagements et des responsabilités de plus en plus importantes, je me trouve à un arrêt. J'avoue que les modalités sont un peu inattendues, mais il y a des situations que l'on ne peut pas annoncer, il ne faut pas s'en étonner. Par ailleurs les faits parlent tous seuls et ce n'est pas la peine d'employer des adjectifs qualificatifs, que pourtant j'ai bien clairs à l'esprit; il vaut mieux de se rendre à l'évidence plutôt que de perdre du temps à réfléchir sur les mêmes choses. Comme le dirait un médiocre avocat, Monsieur le Juge, je fais confiance à la clémence de la cour…
Ce qui est amusant de ce genre de situation est qu'elles t'apprennent plein de choses. Aux amis sincères qui se serrent autour de moi, s'opposent les "voltagabbana", les opportunistes, les courtisans, ce qui ne fréquentent pas la personne, mais qui apprécient uniquement le poste qu'elle occupe.
"Sic transit gloria mundi»: c'est la phrase prononcée par le Pape au moment de son élection et on doit l'avoir bien claire d'autant plus si on a une charge temporaire, puisque à tout début correspond une fin.
Me voilà donc à jouir de l'été et du temps enfin à disposition. S'il est vrai que le choix de ce brusque arrêt ne dépend pas de moi, c'est à moi d'en profiter et d'en cueillir les opportunités. Le temps est précieux et souvent dans la quotidienneté des engagements et avec un agenda rempli de choses à faire on laisse de côté les personnes qu'on aime et on ne se consacre pas des moments de calme; pour recommencer à vivre avec des rythmes plus humains il faut – comme s'il s'agissait d'une rééducation des sentiments – procéder lentement et faire ressortir les poisons pour s'en libérer. Le temps peut être un médicament. Ce qui est le plus important est – au cœur de l'été – d'être en paix avec soi-même.